

Le programme d'aide temporaire destiné à l'industrie canadienne de la pêche a surtout bénéficié à la pêche de poisson de fond sur la côte atlantique, secteur de l'industrie où l'on retrouve le plus grand nombre de pêcheurs. Les sociétés acculées à la faillite il y a quatre ans avaient suffisamment récupéré l'an dernier pour se passer d'aide. Le programme général de subventions conditionnelles à l'intention des usines de transformation a officiellement pris fin le 31 mars 1978.

Les pêcheurs qui capturent le poisson de fond (sauf les poissons frais destinés à l'exportation) bénéficient d'un taux compensateur de deux cents la livre pour les prises de première catégorie. Les chalutiers de plus de 90 pieds ne sont plus subventionnés pour les expéditions entreprises après le 31 mars 1978.

Sont également exclus tous les bateaux qui se livrent à la pêche du poisson de fond au large de la Colombie-Britannique où les revenus tirés de cette pêche dépassent la moyenne. Les autres pêcheurs de poisson de fond continueront à recevoir les versements de deux cents la livre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1978.